

## **MODALITES DE PARRAINAGE ASSOCIATION AVENIR ET PARTAGE MADAGASCAR**

Le parrainage scolaire des enfants des quartiers de Marohoho, d'Alasora, d'Ankaditoho à Antananarivo Madagascar prend en charge uniquement la scolarité, la santé et les soins d'hygiène.

Le parrainage concerne des enfants déjà scolarisés entre 6 et 12 ans ou en attente de scolarisation de 3 à 6 ans vivant dans un milieu familial et environnemental très défavorisé.

Ce sont des enfants orphelins ou issus d'une famille mono parentale ou d'une famille nombreuse.

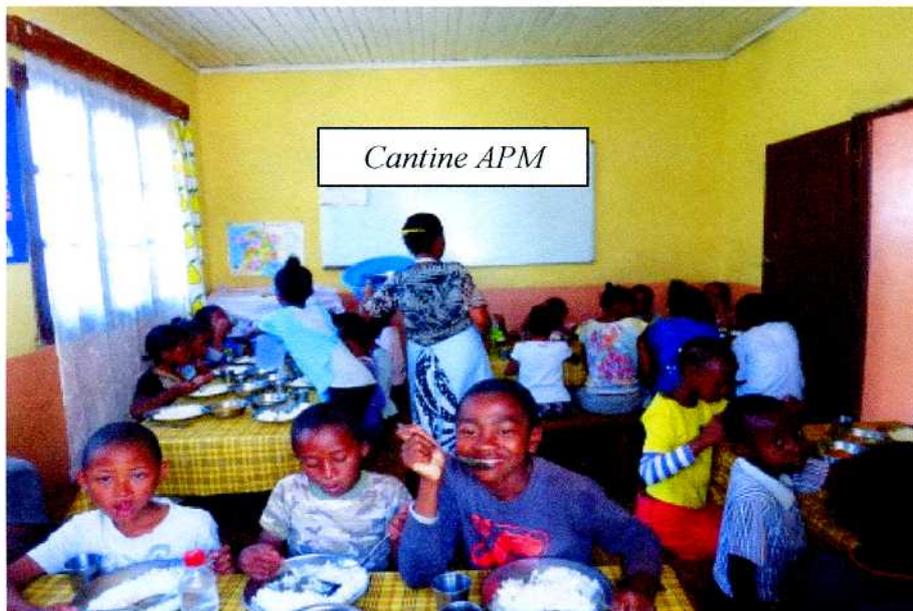
La proposition de parrainage est faite soit par les membres APM à Madagascar et/ou par les membres du conseil d'administration en mission.

La validation se fait au minimum par le responsable local et Claire, responsable générale sur place à Madagascar.

### **Les frais de scolarité comprennent quelque soit l'établissement scolaire fréquenté :**

- de la maternelle jusqu'à la dernière classe de primaire :
  - l'écolage (frais de scolarité),
  - fournitures scolaires,
  - uniforme (pantalon ou jupe, chemise, cravate, short, tee-shirt, tablier, chaussures et imperméable.
  - cantine.
- À partir des classes de collège : fournitures, uniforme, cantine

Les frais de cantine comprennent la nourriture du repas de midi 5 jours par semaine. Les repas sont pris dans le local APM à Marohoho. Les enfants éloignés qui mangent dans la cantine de leur école ou pour ceux qui mangent chez eux nous versons le prix des repas aux parents. Depuis 2018 nous offrons un goûter 2fois/semaine pendant les vacances scolaires, période où les enfants perdent du poids.



**Le don de parrainage pour l'année 2018/2019 s'élève à 180 euros quelque soit le niveau de scolarité.**

Les frais sont en rapport avec ce qui a été dépensé l'année précédente et pour pallier aux fluctuations économiques du pays (1 € = 3800 Ar). Pour ex : 1 l d'huile : 4 000 Ar, 1 kg de riz : 1600 Ar.

Une partie des fonds permet de pratiquer et acheter certains soins d'hygiène (savon, brosses à dents et dentifrice, gouttes pour les oreilles et le nez, mouchoirs en papier, cotons tiges).

L'année est divisée en 4 trimestres pour l'envoi des dons de parrainage.

Les parrains régleront au choix :

Soit à l'année 180 € payable au moment de la remise du contrat amiable au plus tard le 15 août,

Soit par trimestre la somme de 4 x 45 € avant les 15 des mois d'août, novembre, février et mai de l'année suivante

Soit mensuellement 12 x 15 euros avant le 15 de chaque mois d'août à juillet par virement automatique (nous demander un RIB).

Les chèques seront libellés à l'ordre de : Avenir et Partage Madagascar adressés à la responsable du parrainage.



## - LE PARRAIN -

- **Le parrainage scolaire entraîne l'adhésion à l'association Avenir et Partage Madagascar, la cotisation annuelle s'élève à 15 €,**
- Il choisit d'après 4 fiches individuelles de cas d'enfants les plus nécessiteux ou en situation d'urgence.
- Il s'engage par un contrat amiable pour une année scolaire complète reconductible s'il le désire. Un courrier lui parviendra au cours du dernier trimestre scolaire afin de nous faire connaître son choix de reconduction de parrainage ou non et ses commentaires motivant ce choix,
- Il est souhaitable que le parrain corresponde avec son filleul ou la famille de celui-ci afin de démontrer sa motivation et de concrétiser l'aide offerte à l'enfant,
- Il n'est pas tenu de satisfaire chaque demande de la part de son filleul ou de sa famille hors don de parrainage. Nous recommandons d'être vigilant et de nous faire part de toutes demandes incongrues:



*Une rencontre parrains / enfants : Une journée détente pour apprendre à se connaître*

- APM présente les fiches individuelles des enfants à parrainer au futur parrain,
- APM transmet la liste des parrains avec leurs coordonnées aux membres responsables locaux de Madagascar,
- pour les parrains qui règlent trimestriellement, APM envoie un avis de paiement du don de parrainage 15 jours avant la date butoir.
- APM collecte les paiements de don de parrainage qu'elle transmet en intégralité sur un compte bancaire parrainage à Tananarive Madagascar,
- APM délivrera un reçu fiscal au début de chaque année,
- APM transmet aux parrains tous les documents reçus de Madagascar concernant leur filleul,
- APM reste à la disposition des parrains pour toutes informations et problèmes éventuels.
- APM est représentée à Madagascar par des membres responsables du parrainage.



*Distribution des fournitures et des uniformes pour la rentrée scolaire*

### LE FILLEUL

- Il est parrainé seulement en commun accord avec son représentant légal qui devra nous remettre un accord d'engagement et de suivi scolaire signé,
- Nous devons impliquer les parents dans l'éducation de leurs enfants (hygiène corporelle, accompagnement, communication avec l'école, etc.) pour aboutir à une meilleure scolarité et de bons résultats. Nous ne remplacerons jamais les parents simplement parce que nous finançons la scolarité de leurs enfants.
- Il doit impérativement se rendre à l'école les jours de classe sauf évidemment pour raisons médicales,
- Il doit correspondre régulièrement avec son parrain.



*Don de bonnets et pulls tricotés en France pour nos enfants parrainés*

La présidente :  
Jocelyne SERVIGNAT

Responsable Parrainage :  
Yolande BERNARDET

La secrétaire :  
Michelle VILALLONGA



*Distribution des fournitures et des uniformes pour la rentrée scolaire*

### LE FILLEUL

- Il est parrainé seulement en commun accord avec son représentant légal qui devra nous remettre un accord d'engagement et de suivi scolaire signé,
- Nous devons impliquer les parents dans l'éducation de leurs enfants (hygiène corporelle, accompagnement, communication avec l'école, etc.) pour aboutir à une meilleure scolarité et de bons résultats. Nous ne remplacerons jamais les parents simplement parce que nous finançons la scolarité de leurs enfants.
- Il doit impérativement se rendre à l'école les jours de classe sauf évidemment pour raisons médicales,
- Il doit correspondre régulièrement avec son parrain.



*Don de bonnets et pulls tricotés en France pour nos enfants parrainés*

La présidente :  
Jocelyne SERVIGNAT

Responsable Parrainage :  
Yolande BERNARDET

La secrétaire :  
Michelle VILALLONGA